

pas réussi à attaquer l'un des plus grands problèmes et dangers qui menace la souveraineté canadienne aujourd'hui. Je veux parler du degré croissant auquel des intérêts étrangers possèdent et contrôlent l'économie canadienne. La diminution constante de notre emprise sur l'économie finira inévitablement par dégrader notre indépendance politique. Il en résulte une mauvaise structure industrielle dans notre pays et la survie même de l'entité nationale canadienne s'en trouve menacée. Ce n'est pas conforme aux aspirations et aux objectifs des Canadiens.

Depuis des années, les économistes n'ont cessé de lancer des avertissements que les gouvernements de l'époque ont jugé bon d'ignorer. De ce fait, l'indépendance du Canada a continué à s'amenuiser. L'un des préopinants a résumé avec beaucoup de justesse la législation actuelle lorsqu'il a dit qu'il a fallu 34 jours au cabinet pour parvenir à la conclusion que les investisseurs publics sont en droit de s'attendre à ce qu'on divulgue l'activité des sociétés et que les affaires dans lesquelles on procède par échanges entre dirigeants seront soumises à des restrictions et devront faire l'objet de rapports, enfin, que les demandes de procurations seront quelque peu réduites par rapport à ce qu'elles étaient.

A part ces quelques points assez intéressants mais d'importance secondaire, le bill, à mon avis, n'a pas abordé le véritable problème qu'affronte le Canada à l'heure actuelle. Le récent rapport Watkins sur la propriété étrangère a alerté le gouvernement au sujet du peu de temps qu'il restait au Canada pour freiner la tendance à la mainmise étrangère sur nos entreprises. Il y a deux ans à peine, on nous a donné dix à quinze ans au plus pour renverser cette tendance, sans quoi on n'y arriverait jamais. Le rapport signalait que nul pays au monde ne tolérerait une si forte proportion d'entreprises aux mains d'étrangers.

La plupart des nations ont dans leurs statuts des lois qui restreignent l'ampleur du capital-actions et du capital prépondérant étrangers. Au nombre des pays qui ont des lois semblables, on compte le Royaume-Uni, la France, le Japon, le Danemark et presque tous les pays occidentaux. C'est ainsi qu'ils ont mis un frein à la domination des investisseurs étrangers. Il est difficile de concevoir pourquoi le Canada refuserait de suivre leur exemple.

Les lois que ces autres pays ont adoptées n'ont pas matériellement touché leur croissance industrielle ni les investissements étrangers. Leurs bonnes relations avec les autres pays n'ont pas été modifiées par suite de leur volonté d'être les maîtres chez eux. Pourquoi le Canada ne suit-il pas leur exemple, pourquoi n'adopte-t-il pas, du moins, les

[M. Harding.]

mesures législatives nécessaires pour garder son indépendance économique et politique? Les vieux partis me semblent si étroitement liés aux pouvoirs économiques du pays qu'ils craignent d'agir ou de parler à l'encontre des mainmises qui étranglent lentement mais sûrement l'indépendance économique de la nation. Si les Canadiens réfléchis voulaient seulement étudier et comprendre l'étendue de ces prises de possession et l'influence qu'elles exercent sur l'indépendance canadienne, ils s'insurgeraient contre ces partis qui ont, pendant si longtemps, orienté nos destinées. On a de quoi être à la fois bouleversé et profondément inquiet en faisant rapidement le point des positions économiques dont le contrôle est passé, au Canada, aux mains d'intérêts étrangers au fil des ans. Rien que pour l'année 1968, le comité d'enquête sur les coalitions a relevé 159 mainmises sur des firmes canadiennes. Beaucoup d'entreprises dont nous avons perdu le contrôle comptent parmi les plus importantes du Canada. Lorsque sera publiée la liste définitive pour 1969, nous aurons sous les yeux un bilan analogue, en ce qui concerne les prises en charge.

Depuis 1962, plus de 600 firmes canadiennes sont passées aux mains de sociétés étrangères. Ceci montre bien à quel rythme nous sommes en train de brader notre indépendance pour les temps à venir. Dans son rapport, sur la propriété étrangère, le professeur Watkins note qu'aucun autre pays ne semble disposé à tolérer une emprise de la propriété étrangère aussi marquée qu'elle ne l'est au Canada. Même les pays dits arriérés, en Afrique, n'offrent pas l'exemple d'une pareille emprise. Cela confirme bien que 50 à 80 p. 100 de notre industrie de transformation, de notre pétrole, de notre gaz naturel, de nos mines, de notre métallurgie et autres industries sont aux mains de compagnies multinationales, ayant presque toutes leur siège social aux États-Unis. Nous nous apercevons que certaines industries sont contrôlées presque entièrement par l'étranger.

● (5.00 p.m.)

Selon le rapport Watkins, les étrangers contrôlaient, en 1963, 97 p. 100 des capitaux de l'industrie de l'automobile et des pièces, 97 p. 100 dans le cas de l'industrie du caoutchouc, 78 p. 100 pour les produits chimiques et 77 p. 100 dans le cas des appareils électriques. Ce rapport soulignait, en outre, qu'en 1963 il y avait au Canada 414 sociétés dont les avoirs s'élevaient à plus de 25 millions de dollars. La valeur globale de ces avoirs atteignait 37.9 milliards de dollars, dont 53 p. 100 étaient détenus par des sociétés appartenant, dans une proportion de 50 p. 100, à des personnes résidant hors du Canada. La situation est plus grave aujourd'hui.